



# IJS INFO FLASH

SYNDICAT DE L'ENCADREMENT  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
UNSA-éducation

N° 2019- 10  
24 octobre 2019  
Audience du 22/10  
OTE : lignes directrices

## Les grandes lignes du pôle éducatif et sportif sont tracées

Le 22 octobre, Roxana MARACINEANU et Jean-Michel BLANQUER ont reçu successivement l'ensemble des organisations syndicales siégeant au comité technique ministériel jeunesse et sports. La première audience n'a apporté que très peu d'informations.

Lors de la seconde, les contours de du pôle éducatif et sportif tel qu'il existera à l'issue de la réforme de l'OTE ont été présentés.

Voir le compte rendu des audiences [MS](#) et [MENJ](#).

## 4. Une ligne hiérarchique décevante

En conférant une autorité hiérarchique à des responsables qui ne disposent des compétences métiers pour mettre en œuvre les politiques JS, l'erreur de la REATE est reproduite. Lors du congrès 2019, le SEJS s'est positionné en faveur d'une autorité hiérarchique des recteurs sur les DRAJES et sur les DDAJES, mais pas des DASEN sur les DDAJES. Comme exposé dans ses [courriers du 7 octobre](#) aux ministres de tutelle, une autre chaîne managériale serait inefficace et inefficace. Il importe de rétablir un lien direct de tous les services avec l'administration centrale JSVA.

## 5. Un positionnement des services JS et de leurs responsables à clarifier et renforcer

Les actuels pôles formation certification, indispensables à la mise en œuvre des politiques publiques JS devront être transférés dans les DRAJES.

Les services départementaux ne doivent en aucun cas être relégués au rang de simple bureau ou pôle des DSDEN sans aucune visibilité pour les usagers et partenaires, qui doivent aisément identifier leurs DDAJES.

Les responsables de ces services aux compétences métiers très spécifiques et reconnues doivent disposer d'une forte autonomie pour la mise en œuvre des politiques JS, d'un statut valorisé, d'un positionnement institutionnel fort notamment par rapport aux préfets, d'une autorité sur leurs personnels et de parcours professionnels attractifs.

**LE SEJS Y SERA TRÈS VIGILANT !**

## 1. Une ambition éducative affichée

Jean-Michel BLANQUER veut « régénérer l'éducation populaire, faire du Jean ZAY du XXIème siècle, réinventer l'articulation des temps scolaire, péri et extra-scolaire de l'enfant. Les enfants doivent renouer avec le réel, la nature, les pratiques sportives. Il souhaite que la société française s'imprègne de cette volonté et qu'elle se concrétise par un ancrage institutionnel durable dans le cadre d'un grand Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse pérennisé au-delà de l'actuel gouvernement.

Il faut éviter les cloisonnements et les personnels EN et JS doivent unir leurs énergies au service de la continuité éducative, au plus près de la population. La départementalisation est une option clairement prise. Il ne faut pas une administration d'état-major mais une administration d'action à l'échelle départementale et infra départementale ».

## 2. Une organisation présentée comme cohérente avec cette ambition

1. Un calendrier serré en deux temps :
  - a. 1er juin 2020 : les actuels services JS basculent vers les rectorats et DSDEN ;
  - b. 1er janvier 2021 : transfert budgétaire (au plus tôt à cette date) et réorganisation de l'administration centrale (DRH, SGMEN ?).
2. Un transfert à « isomissions » incluant notamment la vie associative.
3. Des services régionaux sous l'autorité hiérarchique des recteurs, des services départementaux, sous l'autorité des DASEN, cette décision résultant d'un arbitrage de Maignon (dixit).
4. Volonté affichée de préserver l'identité JS avec un service JS bien identifié dans les rectorats (les DRAJES) et un service JS bien identifié dans les DSDEN.
5. Des délégués régionaux (DRAJES) sur emplois DATE, statut des « chefs » des services JS au niveau départemental à préciser (emplois fonctionnels ?).
6. Les préfets de région et de département gardent une autorité fonctionnelle pour les domaines sur lesquels ils sont compétents.
7. Tous les personnels JS ont vocation à être repris en gestion par la DRH du MEN.
8. Un comité technique ministériel spécifique à JS sera maintenu. Création d'instances territoriales de dialogue social spécifiques JS en cours de réflexion.

## 3. Première réaction du SEJS

Si le SEJS partage l'ambition éducative de Jean-Michel BLANQUER et la nécessité de développer les synergies afin de renforcer le continuum éducatif, il s'interroge fortement sur l'opérationnalité de l'organisation retenue pour concourir à la réussite de cette ambition.

Conformément à sa doctrine, le SEJS demande une organisation en cohérence et à la hauteur des enjeux : des services JS bien identifiés, aux missions et moyens préservés avec à leur tête des managers aux compétences reconnues et bien positionnés. Le respect du corps d'encadrement JS est la condition sine qua non de la réussite de la réforme. A ce stade, nous en doutons.

[www.sejs.org](http://www.sejs.org)

Contactez le permanent :

[sejs.permanence@unsa-education.org](mailto:sejs.permanence@unsa-education.org)



SEJSUNSA



@comSEJS

